Les subventions 2014-2020.

L' Etat a alloué :

- 41 386,18€ pour l'aménagement d'un appartement T2 dans les combles de la maison des association JFC GIR, soit 33% de la dépense prévue par les travaux engagés.
- 4728€ pour la modification simplifiée du plan local d'urbanisme.

Le Conseil régional d'Île-de-France a attribué :

- 135000 € dans le cadre du contrat rural déposé en avril 2011 par la commune auprès de cette instance et de celle du conseil général du Val-d'Oise, pour implanter l'Espace "Loisirs et sports", initié en 2008 par le conseil municipal.

Le Parc régional naturel du Vexin français, a alloué à la commune les subventions suivantes :

- 6238,40€, soit 70% du montant des achats et plantations de nouvelles vivaces implantées par la municipalité et ses cinquante jardiniers volontaires, à l'occasion de la participation du village au Label des villes et villages fleuris 2014.
- 2744€, soit 70% du montant des achats et plantations des vignes communales dans le Parc " Loisirs et sports ", en mars 2016.
- 1884,50€, soit 50% du montant des achats et plantations de nouvelles vivaces implantées par la municipalité et ses jardiniers volontaires 2017, à l'occasion de la participation du village au concours " Label des villes et villages fleuris " 2017.

Le conseil départemental du Val-d'Oise a alloué à la commune les subventions suivantes :

- 105 000€ pour l'implantation de l'espace "loisirs et sports" de la rue des Maurois.
- 18 701€ pour des travaux de voiries dans le village.
- 7393,00 €. pour l'insonorisation et les travaux de peinture de la salle de restauration scolaire.

Philippe Houillon, député maire de Pontoise, a alloué à les sommes de :

- 3977€, au titre de sa réserve parlementaire dans le cadre de l'achat communal portant sur les systèmes d'alarme et de vidéo ; protection du Parc « loisirs et sports » du village.
- 1257€, au titre de sa réserve parlementaire dans le cadre de l'achat et la pose de spots d'éclairage des oeuvres exposées dans l' Espace A François, soit 50% de la dépense engagée pour ces actions.

La communauté de communes Vexin Centre a accordé :

- 1 267€ pour la mise en parquet de la salle communale, prêtée au relais des assistantes maternelles.